

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Dominique BERNARD, Maire.

PRESENTS : M. BERNARD Dominique - M. BERNARD Loïc - M. COMPAN Bernard - M. DUTREUIL Philippe - Mme GACHET Sandrine - Mme GAUDIN Natacha - Mme GOMBAUD Maryse - Mme HERAUD Valérie - M. PAUMET Jean-Guy - M. TANCHAUD Jean-Michel - Mme VIDAL Sonia.

PROCURATIONS : Mme BERNARD Christelle donne pouvoir à M. DUTREUIL Philippe, M. CANONNE William donne pouvoir à M. BERNARD Dominique.

EXCUSÉS : Mme BERNARD Christelle - M. CANONNE William.

ABSENTS : M. DRILLAUD Alain.

M. BERNARD Loïc a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 29 juillet 2025 a été approuvé à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N°1 33/25

Objets : ECHEANCE PRET

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1641 (16) : Emprunts en euros	2 305,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	2 305,00
	2 305,00		2 305,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	2 305,00	74111 (74) : Dotation forfaitaire des commu	2 650,00
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	345,00		
	2 650,00		2 650,00
Total Dépenses	4 955,00	Total Recettes	4 955,00

RAPPORT ANNUEL 2024 DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE CHTE-MME DEVELOPPEMENT 34/25

Conformément au Code Général des Collectivités territoriales, un rapport est présenté devant les organes délibérants par les représentants de la société CHARENTE-MARITIME DEVELOPPEMENT. Ce rapport a pour objectif de donner aux membres du Conseil municipal une information complétée sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

La SPL agit exclusivement pour le compte des Collectivités Territoriales, elle a pour objet d'apporter aux territoires de Charente-Maritime, une offre globale de services de qualité, de proximité et de rapidité en termes d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement, de développement économique, touristique et de loisirs et d'accompagnement dans l'innovation et la transition énergétique.

Vu le rapport d'activité 2024 de la SPL Charente-Maritime Développement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

PREND acte du rapport d'activité 2024 de la Société Publique Locale Charente-Maritime Développement.

VOTE le rapport 2024 à l'unanimité.

CONVENTION AMENAGEMENT PARCOURS SPORTIF VTT 35/25

Monsieur le Maire explique que lors de la Commission d'aménagement du territoire du 12 mars 2025 un circuit sportif "VTT" valorisant le sud du territoire sur les communes de Ste Gemme, Nancras, Balanzac, St Sulpice d'Arnoult et Corme-Royal avait été abordé et validé par les communes concernées. Concernant Le passage à Corme-Royal, la CDA de saintes a émis un avis favorable à ce projet.

Il est maintenant nécessaire de valider la convention avec la Communauté de Communes Cœur de Saintonge.

Ce projet va proposer un circuit de 41 km déclinable en 2 petits circuits de 27 et 15 km.

Le circuit devrait être opérationnel pour le printemps 2026 et viendra compléter l'offre d'équipement de mobilité douce du territoire.

Après avoir examiné la proposition de convention d'aménagement d'un parcours sportif VTT avec la CDC Cœur de Saintonge,

Le Conseil Municipal valide cette convention à l'unanimité.

LOCATION LOGEMENT COMMUNAL 68 ROUTE DE L'OCEAN 36/25

Monsieur le Maire informe l'assemblée du départ de M. et Mme Christophe BLANCHON au 15 décembre 2025 domiciliés au 68 Route de l'Océan et qu'il a reçu un dossier de candidature pour ce logement.

Après en avoir examiné le dossier, le Conseil Municipal décide

- de louer le logement à M. Julien BONNET et Mme Mélissa DAVID à compter du 15 décembre 2025
- de fixer le loyer à 1000,00 € mensuel
- un mois de caution sera demandé

Les recettes seront prévues à l'article 752 du budget primitif 2025

TARIF STERE DE BOIS 37/25

Monsieur le Maire informe que suite à de la coupe d'arbres, il serait nécessaire de fixer un tarif du prix du stère de bois pour pouvoir le vendre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le tarif à 50,00€ du stère.

DON POUR FERAILLE 38/25

Monsieur le Maire a donné le tas de ferraille qui été déposé sur le parc de l'atelier communal à Monsieur Yannick HAUSELMANN domicilié à Sablonceaux. Monsieur HAUSELMANN a souhaité faire un don à la commune et a donc remis un chèque de 100,00 € qui sera encaissé sur le budget communal à l'article 756.

DECISION MODIFICATIVE LOCAUX COMMERCIAUX N°1 39/25

Objets : CREANCES DAVIAUD Kévin

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6542 (65) : Créances éteintes	9 658,10	781 (78) : Rep.sur amort.&provisions(produ	9 658,10
	9 658,10		9 658,10
Total Dépenses		Total Recettes	9 658,10

QUESTIONS DIVERSES

1-Conteneurs

Il est fréquemment rapporté que les conteneurs poubelles restent sur la route après le ramassage. Afin de sensibiliser la population, une information sera intégrée dans le prochain bulletin municipal. Et un mail sera envoyé au service de ramassage de Cyclad pour que les ripeurs déposent les bacs sur le bas-côté.

2-Travaux de voirie

- a- Demande de M. Julien DRILLAUD concernant la pose d'une bordure bateau en limite de voirie, ainsi qu'une grille d'écoulement des eaux pluviales le long de sa propriété et celle de son voisin. Ce qui représente environ 50ml de travaux sur la rue du Quai. Un devis sera demandé à la Communauté de Communes Cœur de Saintonge.
- b- Demande de Mme Karine BONNEGARDE domiciliée 37 route des Boutaudières, route mitoyenne avec Nancras. Elle nous signale que la route est très passante et que les véhicules roulent très vite. Elle souhaite la pose de panneau 30km/h. Malheureusement cela est impossible car la limitation à 30km/h est réservée aux agglomérations. Monsieur le Maire propose de voir avec Monsieur le Maire de Nancras pour voir s'il serait possible de mettre un panneau 50km/h.
- c- Demande de Mme Claudette Hérelle FOURDRIGNIER domiciliée route de la Moulinette. Elle souhaite la pose de ralentisseurs aux normes en raison de la circulation importante et de la vitesse des usagers de cette voie, suite à un accident. Le Conseil Municipal ne souhaite pas poser de ralentisseurs en raison du bruit que cela génère, notamment la nuit.

3-Candidature

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une candidature pour le poste d'adjoint administratif qui sera créé à partir du 1^{er} avril 2026. Cette candidature semblant intéressante, Monsieur le Maire propose de rencontrer cette personne lors de la commission du personnel.

4-Protection sociale complémentaire

Le Maire informe qu'à compter de janvier 2026, les employeurs publics devront participer à la complémentaire santé des agents soit dans le cadre de contrat individuel ou un contrat groupe via le CDG17.

Une réunion a été organisée afin d'expliquer la situation aux agents, et permettre de déterminer le choix du type de contrat sélectionné.

5-Ancienne structure de l'école

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'à plusieurs reprises ont lui a demandé d'acheter l'ancienne structure de l'école. Le Conseil propose de la vendre entre 80€ et 100€ en l'état.

Les anciennes dalles amortissantes seront réutilisées sur l'espace de la nouvelle structure de jeux de l'école.

6-Colis de Noël

Mme GOMBAUD présente les produits et devis pour les colis de Noël des personnes âgées. Le vin et les conserves seront achetés à Promocash, les chocolats à la Chocolataise du Gua et les sablés à la boulangerie de Balanzac.

7-Commerce ambulant

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Philippe GONCALVES domicilié 6 rue de la Sicardièrre à Balanzac, qui souhaite implanter chaque mercredi soir de 17h00 à 22h00 son Food Truck sur le site de la carrière en face du garage Bernard. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à compter du 15 octobre 2025 au 31 mars 2026.

Séance levée à 23h00



Le Maire,
Dominique BERNARD